

## RENSEIGNEMENTS

NOM : .....  
Prénom : .....  
Date : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_  
Adresse : .....  
.....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : .....  
Courriel : .....

## FORMULE D'ABONNEMENT CHOISIE

Je m'abonne à la formule suivante

**INDIVIDUEL CLASSIC** pour un montant mensuel prélevé de 15,00 € (20,00 € hors territoire)

Cette formule donne accès à une entrée tous les jours, pour accéder aux bassins

**INDIVIDUEL ACTIF** pour un montant mensuel prélevé de 25,00 € (30,00 € hors territoire)

Cette formule donne accès à un cours d'aquaform ou d'aquabike par semaine + l'option INDIVIDUEL CLASSIC

**INDIVIDUEL INTENSE** pour un montant mensuel prélevé de 40,00 € (45,00 € hors territoire)

Cette formule donne accès à deux cours d'aquaform ou d'aquabike par semaine + l'option INDIVIDUEL CLASSIC

**DUO CLASSIC** pour un montant mensuel prélevé de 20,00 € (25,00 € hors territoire)

Cette formule donne accès à deux entrées tous les jours, pour accéder aux bassins

**DUO ACTIF** pour un montant mensuel prélevé de 35,00 € (40,00 € hors territoire)

Cette formule donne accès à un cours d'aquaform ou d'aquabike par semaine + l'option DUO CLASSIC

**DUO INTENSE** pour un montant mensuel prélevé de 50,00 € (55,00 € hors territoire)

Cette formule donne accès à deux cours d'aquaform ou d'aquabike par semaine ou un cours à deux + l'option DUO CLASSIC

**FRAIS DE D'ADHESION : 15,00 €**

Les tarifs mentionnés dépendent de votre lieu de résidence (1er tarif: résident de la CC Tarn Agout - 2ème tarif: extérieur à la CC Tarn Agout).

Contrat d'abonnement conclu pour une durée d'un mois, renouvelable automatiquement tous les mois à compter du mois qui suit la date de souscription de l'abonnement. La première échéance est à payer le jour de l'achat en espèces ou par carte bancaire. Les paiements suivants se feront obligatoirement automatiquement par prélèvements bancaires. Tout mois commencé est dû. L'abonné(e) peut résilier le contrat à tout moment auprès du Directeur du centre aquatique avec respect d'un préavis d'un mois. Les fermetures techniques annuelles sont déjà comptabilisées dans le calcul du montant des abonnements et ne pourront donner lieu à une remise ou à un report d'échéance d'abonnement. En cas de force majeure (fermeture exceptionnelle pour travaux, pandémie), l'abonné(e) pourra demander à bénéficier d'un avoir sur son prochain prélèvement mensuel calculé au prorata temporis si la durée de la fermeture est inférieure à 1 mois et d'une annulation de son prélèvement si la fermeture est supérieure à 1 mois.

## **ENGAGEMENTS – INFORMATIONS**

Je soussigné(e) ..... certifie l'exactitude des données personnelles mentionnées ci-dessus et avoir pris connaissance des conditions générales de ventes.

- M'ENGAGE à remettre lors de l'inscription définitive les documents nécessaires et à actualiser si besoin les données indispensables à la gestion administrative et comptable de l'inscription.
- M'ENGAGE à fournir : - Un certificat médical attestant de la pratique d'activités aquatiques,  
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,  
- Une attestation d'assurance de responsabilité civile.
- RECONNAIS avoir été informé que toute réservation doit être honorée, en cas de désistement il faudra prévenir l'accueil du centre aquatique au minimum 1h avant le début du cours. Après 2 réservations non honorée sans avoir prévenu, la réservation des cours ne sera plus possible.
- RECONNAIS avoir été informé que La Communauté de Communes TARN-AGOUT, dont dépend le centre aquatique intercommunal L'O PASTEL, met en œuvre un traitement de données à caractère personnel. Conformément au « Règlement Général sur la Protection des Données » du 25 mai 2018, un droit d'interrogation, d'accès, et le cas échéant de rectification, de suppression et de portabilité de vos données personnelles pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Pour toute demande, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en écrivant à [dpd@maires81.asso.fr](mailto:dpd@maires81.asso.fr) ou à l'adresse postale l'Association des Maires et des Elus locaux du Tarn, 188 rue de Jarlard, 81000 ALBI.
- ATTESTE avoir pris connaissance et accepte sans réserve le règlement intérieur du centre aquatique intercommunal « L'O Pastel » disponible en téléchargement sur le site internet de la communauté de communes Tarn-Agout ou consultable au centre aquatique intercommunal « L'O Pastel » où se déroule l'activité.

Je règle ce jour: \_\_\_\_, \_\_\_\_ € pour les frais d'adhésion et \_\_\_\_, \_\_\_\_ € pour le prorata temporis du mois en cours.

Fait à Lavar, le

Signature

### **ANNEXES :**

- Tarifs applicables
- CGV
- Autorisation de droit à l'image

## RÈGLEMENT FINANCIER ET CONTRAT DE PRÉLÈVEMENT



(à compléter uniquement pour une première demande ou en cas de changement de coordonnées bancaires)



RELATIF AU PAIEMENT DES ABONNEMENTS MENSUELS DU CENTRE AQUATIQUE  
L'O PASTEL A LAVOUR

Entre :

Nom (payeur) : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Nom et prénom de(s) l'enfant(s) : .....

Usager du Centre aquatique L'O PASTEL de la Communauté de Communes TARN-AGOUT.

Et :

La Communauté de Communes TARN-AGOUT, représenté par Monsieur Gérard PORTES, Président.

Il est convenu ce qui suit :

### **1- Dispositions générales**

Les usagers contractant un abonnement mensuel doivent régler la prestation par prélèvement.

### **2 - Facturation et avis de prélèvement**

Chaque prélèvement est effectué le 10 du mois. La Communauté de Communes TARN-AGOUT émet une facture que l'utilisateur recevra par mail tous les mois, la facture indiquant le montant et la date du prélèvement.

### **3- Changement de compte bancaire**

L'utilisateur qui change de numéro de compte bancaire, d'agence, de banque ou de banque postale, doit se procurer un nouvel imprimé de demande de prélèvement auprès du Centre aquatique L'O Pastel, le remplir et le retourner accompagné du nouveau relevé d'identité bancaire ou postal. (Document également téléchargeable sur le site internet de la Communauté de Communes TARN-AGOUT).

Si l'envoi a lieu avant la fin de la période concernée, le prélèvement pourra être effectué sur le nouveau compte. Dans le cas contraire, la modification interviendra sur la facturation suivante.

#### **4 - Renouvellement du contrat de prélèvement**

Le contrat de prélèvement est automatiquement reconduit l'année suivante.

#### **5 - Echéances impayées**

Si un prélèvement ne peut être effectué sur le compte de l'utilisateur, il ne sera pas automatiquement représenté le mois suivant. L'échéance impayée augmentée des frais de rejet sera à régulariser auprès de la Trésorerie de GAILLAC 68 Place d'Hautpoul, 81600 Gaillac.

#### **6 - Fin de contrat**

L'utilisateur dispose d'un droit de résiliation unilatérale qu'il peut exercer par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au Centre Aquatique L'O Pastel. Le délai de préavis est de 30 jours. La cessation du contrat se fera 30 jours fin de mois après la réception de la demande auprès du Directeur du centre aquatique L'O Pastel. Les frais d'adhésion restent acquis par le Centre aquatique L O Pastel. En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'adhésion seront dus.

#### **7 - Renseignements, réclamations, difficultés de paiement, recours**

Tout renseignement concernant la facture des prestations du Centre aquatique L'O Pastel est à adresser au Directeur de la structure.

Toute contestation amiable est à adresser par courrier à la Régie Centre aquatique L'O Pastel de la Communauté de Communes TARN-AGOUT, rond-point de Gabor, 81370 SAINT-SULPICE. La contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire.

En vertu de l'article L 1617.5 du code général des collectivités territoriales, le redevable peut dans un délai de deux mois suivant réception de la facture, contester la somme en saisissant directement :

- le Tribunal d'Instance si le montant de la Créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321.1 du code de l'organisation judiciaire
- le Tribunal de Grande Instance au-delà de ce seuil (actuellement fixé à 7 600 €).

### **BON POUR ACCORD DE PRELEVEMENT AUTOMATIQUE**

*Pour la Communauté de Communes TARN-AGOUT*

#### **LE PRESIDENT**

***Gérard PORTES***

#### **LE REDEVABLE:**

Date et Signature:



# **Conditions Générales de Ventes centre aquatique**

## **l'O Pastel**

### 1. OBJET DU CONTRAT

Après avoir pris connaissance des prestations proposées, des horaires d'ouvertures de l'établissement, des conditions générales de vente ainsi que du règlement intérieur de l'établissement, l'Abonné(e) ou l'Adhérent(e) ou responsable légal déclare souscrire un contrat d'abonnement Centre Aquatique L O Pastel, nominatif et incessible.

Le choix de la formule d'abonnement souscrite par l'Abonné(e) ou responsable légal figure sur le formulaire.

Les accès aux espaces et aux cours collectifs sont déterminés par la formule souscrite, abonnement mensuel ou cours collectif de natation (toutes les formules ne donnant pas lieu aux mêmes prestations).

### 2. DUREE ET PRIX

#### a. Abonnement mensuel

Les abonnements mis en vente sont strictement personnels.

Le Contrat est conclu pour une durée d'un mois renouvelable tous les mois à compter du mois qui fait suite à la date de souscription.

Par souscription est entendu que le dossier d'abonnement soit complet et signé, que tous les documents mentionnés au formulaire d'abonnement aient été fourni et que les frais d'adhésion ainsi que le mois en cours aient été réglés.

L'Abonné(e) peut résilier le Contrat à tout moment et pour tous motifs, moyennant le respect d'un préavis d'un mois à compter de la date de réception de la demande auprès du Directeur du centre aquatique.

Les tarifs sont fixés par le conseil communautaire de la Communauté de communes Tarn-Agout.

Le montant des prélèvements mensuels sont fixes et constants.

En cas de changement du montant de la mensualité il sera voté en conseil communautaire de la communauté de communes Tarn-Agout avec information sur le site internet <https://www.cc-tarnagout.fr/> et par affichage à l'accueil, au moins 2 mois avant le changement effectif (prélèvement). Toute interruption du règlement du prix de l'abonnement non justifiée par l'un des motifs invoqués au présent contrat autorisera la Communauté de communes du Tarn-Agout à entamer une procédure de recouvrement. L'accès à L O Pastel pourra dans ce cas être refusé.

Le paiement de l'abonnement se fera par prélèvement le 10 de chaque mois.

Les frais d'adhésion sont à régler le jour de l'inscription sur site. Les tarifs sont fixés par le conseil communautaire de la Communauté de communes Tarn-Agout.

#### b. Ecole de l'eau ou cours de natation adulte

Le Contrat est conclu pour une durée d'une saison (septembre à juin) ou une demi-saison (septembre à janvier ou février à juin).

### c. Carte d'accès

Après la signature du Contrat, une carte d'accès est remise à l'Abonné(e) ou l'adhérent. Cette carte est strictement personnelle et ne peut en aucun cas être utilisée par une autre personne que celle qui a souscrit au présent abonnement. Le propriétaire d'une carte d'abonnement devra, pour toute requête, fournir la preuve de son identité. Elle ne peut en aucun cas être vendue, cédée, prêtée ou louée par son titulaire. En cas de perte ou de vol de la carte magnétique, le titulaire est tenu d'en avertir immédiatement le centre aquatique intercommunal L'O PASTEL. Dès réception de la déclaration, la carte d'abonnement sera neutralisée et une nouvelle carte sera délivrée contre paiement des frais de renouvellement de support selon le tarif en vigueur.

### 3. CONDITIONS D'ACCES

L'usager muni(e) de sa carte en cours de validité, est autorisé(e) à pénétrer dans le centre aquatique, et selon le type de contrat, à participer aux cours collectifs programmés et/ou aux bassins. La carte devra être présentée à l'accueil à chaque entrée dans l'enceinte de L'O Pastel.

La fermeture technique annuelle est déjà comptabilisée dans le calcul du montant des abonnements et ne peut permettre de revendiquer une remise ou report d'abonnement.

En cas de force majeure (fermeture exceptionnelle pour travaux, pandémie), l'abonné pourra demander à pouvoir bénéficier soit :

- d'un avoir sur son prochain prélèvement mensuel (au prorata temporis) si la durée de la fermeture est inférieure à 1 mois .
- d'une annulation de son prélèvement si la fermeture est supérieure à 1 mois, jusqu'à réouverture de l'équipement.

L'Abonné(e) s'engage à adopter en toutes circonstances une attitude et une tenue correcte à l'égard de tous et à établir des relations basées sur le respect d'autrui (voir Règlement Intérieur).

L'Abonné(e) doit optimiser son organisation personnelle pendant ses séances de cours collectifs afin d'éviter de gêner et de perturber les autres Abonné(e)s. L'arrivée avant l'heure des cours est une obligation sous peine de se voir l'accès refusé.

### 4. ATTESTATION /ETAT DE SANTE :

L'Abonné(e) déclare que son état de santé lui permet de pratiquer des activités sportives proposées par L'O Pastel et plus particulièrement d'utiliser les services, matériels et installations après avoir pris connaissance des consignes de sécurité, d'hygiène et d'utilisation dédiées à chaque espace (Règlement Intérieur). Il déclare qu'il ne souffre d'aucune maladie, notamment cardiaque ou respiratoire, blessure, ou inaptitude physique de nature à l'empêcher de pratiquer les activités et services objets du Contrat.

Les personnes sujettes aux crises d'épilepsie ou autres pathologies susceptibles de complexifier l'intervention des équipes médicales et sauveteurs doivent en informer expressément L'O Pastel.

L'Abonné(e) déclare avoir été informé(e) et connaître les risques liés à la pratique des activités sportives de L'O Pastel.

### 5. REGLEMENT INTERIEUR

L'Abonné(e) ou l'Adhérent(e), déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur affiché à l'entrée du centre aquatique L O Pastel.

## 6. VESTIAIRE ET DEPOT

L'Abonné(e) ou l'Adhérent(e), a l'obligation d'utiliser des casiers individuels dont l'utilisation est limitée à la durée de la séance.

Il est strictement interdit de laisser ses affaires personnelles à l'intérieur des casiers après avoir quitté le centre aquatique, les casiers étant ouverts et vidés chaque soir.

Il est rappelé expressément à L'Abonné(e) ou l'Adhérent(e), que les vestiaires ne font l'objet d'aucune surveillance spécifique ; il est donc recommandé de ne pas y entreposer des objets de valeur.

## 7. RESPONSABILITE CIVILE / DOMMAGE CORPOREL

L'O Pastel est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile et celle de son personnel ainsi que celle de ses Abonné(e)s, conformément à l'Article L.321-1 du Code du Sport.

De son côté, L'Abonné(e) , est invité à fournir une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, le couvrant de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait, ainsi que toutes perturbations induites par un acte volontaire de l'Abonné(e) ou de l'Adhérent(e) à l'encontre du centre aquatique L'O Pastel.

## 8. MODALITES DE RESILIATION ET DE NON-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT

### a. À l'initiative du titulaire d'un abonnement mensuel

L'Abonné(e), dispose d'un droit de résiliation unilatérale qu'il peut exercer par courrier recommandé avec accusé de réception adressé au Centre Aquatique L'O Pastel. Le délai de préavis est de 30 jours. La cessation du contrat se fera 30 jours fin de mois après la réception de la lettre recommandée AR. Les frais d'adhésion restent acquis par le Centre aquatique L O Pastel. En cas de réabonnement à la suite de cette résiliation, de nouveaux droits d'adhésion seront dus.

A l'expiration du préavis la carte d'accès devra être restituée.

### b. À l'initiative du centre aquatique L'O Pastel

L'abonnement ou l'adhésion pourra être résilié de plein droit par le centre aquatique L'O Pastel après l'envoi d'un courrier recommandé avec AR en cas de non-paiement total ou partiel de l'une des échéances contractuelles.

L'abonnement ou l'adhésion pourra également être résilié par le centre aquatique L'O Pastel de plein droit sans préavis, ni indemnité dans les cas suivants :

- l'attitude, le comportement ou la tenue de l'Abonné(e) ou l'Adhérent(e), serait contraire aux bonnes mœurs, ou causerait un trouble au bon fonctionnement des activités ou à l'ordre public ou occasionnerait une gêne caractérisée pour les autres Abonné(e)s, ou serait non conforme au présent Contrat ou au Règlement Intérieur de l'établissement.
- En cas de prêt à toute autre personne de sa carte d'accès.

Cette résiliation sera confirmée par l'envoi d'un courrier recommandé avec AR.

### c. Restitution de la carte de l'abonnement

En cas de résiliation du Contrat de l'abonnement pour quelque cause que ce soit, l'Abonné(e) devra alors restituer sa carte d'abonnement.

## 9. CONSENTEMENT RGPD

Vos données personnelles sont liées à votre activité sport et loisir au sein du centre aquatique L'O Pastel. Dans le cadre du RGPD, ce consentement permet d'autoriser le centre aquatique à collecter vos données personnelles à des fins de traitement interne aux services et de diffusion sur les supports de communication. Conformément au « Règlement Général sur la Protection des Données » du 25 mai 2018, un droit d'interrogation, d'accès, et le cas échéant de rectification, de suppression et de portabilité de vos données personnelles pour motif légitime au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Pour toute demande, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données en écrivant à [dpd@maires81.asso.fr](mailto:dpd@maires81.asso.fr) ou à l'adresse postale l'Association des Maires et des Elus locaux du Tarn, 188 rue de Jarlard, 81000 ALBI.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_\_.

Signature :

## AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Utilisation, reproduction et diffusion

La présente autorisation est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires relatives à l'utilisation du droit à l'image de la personne.

### PERSONNE CONCERNEE PAR L'AUTORISATION : PERSONNE MAJEURE

Je soussigné(e) (*nom, prénom*) .....

Domicilié(e) .....

→ Je reconnais être entièrement investi(e) de mes droits personnels.

→ Je reconnais expressément n'être lié(e) par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de mon image.

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle,

Vu le Code Civil et notamment son article 9 sur le respect de la vie privée,

- AUTORISE**, la Communauté de communes TARN-AGOUT à me photographier et filmer, ainsi qu'à exploiter et reproduire la ou les image(s) prise(s) lors des événements en lien avec les compétences et actualités de la collectivité, sur ses supports de communication (ex : site internet, profils Facebook et LinkedIn, ensemble des supports de communication papier édités...) et pour ses diverses communications presse
- N'AUTORISE PAS**, la Communauté de communes TARN-AGOUT à me photographier et filmer, ainsi qu'à exploiter et reproduire la ou les image(s) prise(s) lors des événements en lien avec les compétences et actualités de la collectivité, sur ses supports de communication (ex : site internet, profils Facebook et LinkedIn, ensemble des supports de communication papier édités...) et pour ses diverses communications presse

La Communauté de communes TARN-AGOUT s'interdit expressément de procéder à une exploitation illicite, ou non prévue ci-dessus, du ou des image(s), susceptible de porter atteinte à la dignité, la réputation ou à la vie privée ainsi que toute autre exploitation préjudiciable selon les lois et règlements en vigueur.

Dans le contexte préalablement défini, l'utilisation et l'exploitation du ou des image(s) par la Communauté de communes TARN-AGOUT ne pourra donner lieu à aucune rémunération ou contrepartie sous quelque forme que ce soit.

Cette acceptation expresse est définitive et exclut toute demande de rémunération ultérieure.

Fait à .....

Le .....

**SIGNATURE**

# Tarifs

## applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2024

**Tarn-Agout\*** : Tarif valable pour les habitants des 21 communes de la Communauté de Communes TARN-AGOUT. Pour bénéficier du tarif **Tarn-Agout\***, merci de présenter un justificatif de domicile à l'accueil de L'O Pastel.

Carte d'accès	Tarn-Agout*	Tout public
Carte magnétique pour abonnement	2,00 €	2,00 €
Renouvellement carte magnétique	5,00 €	5,00 €

Entrées individuelles	Tarn-Agout*	Tout public
Enfant moins de 3 ans	Gratuit	Gratuit
1 entrée enfant 3 ans à moins de 16 ans	3,00 €	4,00 €
1 entrée adulte à partir de 16 ans	4,00 €	5,00 €
1 entrée tarif réduit <sup>(1)</sup>	3,50 €	4,00 €
1 entrée tarif famille <sup>(2)</sup>	10,00 €	12,00 €
1 séance jardin aquatique <sup>(3)</sup> adultes et enfants	Entrée normale	Entrée normale
10 entrées enfants <sup>(4)</sup> support carte magnétique	25,00 €	35,00 €
10 entrées adultes <sup>(4)</sup> support carte magnétique	35,00 €	45,00 €

Cours de natation collectifs	Tarn-Agout*	Tout public
Forfait de 5 cours enfants <sup>(8)</sup> sur une semaine pendant les vacances scolaires 1 cours de 45 min par jour en groupe de 8 enfants max	50,00 €	60,00 €
Ecole de l'eau (enfants) <sup>(8)</sup> 1 cours par semaine de septembre à juin	220,00 €	250,00 €
Cours de natation adultes 1 cours par semaine de septembre à janvier ou de février à juin	120,00 €	135,00 €
Cours de natation adultes 1 cours par semaine de septembre à juin	220,00 €	250,00 €

Abonnements mensuels <sup>(5)</sup> Support : carte magnétique	Tarn-Agout*	Tout public
INDIVIDUEL CLASSIC piscine <sup>(6)</sup>	15,00 €	20,00 €
INDIVIDUEL ACTIF piscine <sup>(6)</sup> + 1 cours collectif Aquaforme ou Aquabike par semaine	25,00 €	30,00 €
INDIVIDUEL INTENSE piscine <sup>(6)</sup> + 2 cours collectifs Aquaforme ou Aquabike par semaine	40,00 €	45,00 €
DUO CLASSIC piscine <sup>(6)</sup>	20,00 €	25,00 €
DUO ACTIF piscine <sup>(6)</sup> + 1 cours collectif Aquaforme ou Aquabike par semaine	35,00 €	40,00 €
DUO INTENSE piscine <sup>(6)</sup> + 2 cours collectifs Aquaforme ou Aquabike par semaine OU 1 cours à deux	50,00 €	55,00 €
Frais d'adhésion <sup>(7)</sup>	15,00 €	15,00 €

Cours collectifs Aquaforme	Tarn-Agout*	Tout public
Cours Aquagym 1 séance de 45 minutes	7,00 €	8,00 €
Cours Aquabike 1 séance de 30 minutes	10,00 €	11,00 €
Cours Aquatraining 1 séance de 45 minutes	10,00 €	11,00 €

<sup>(1)</sup> Etudiant, demandeur d'emploi, personne en situation de handicap : sur présentation des justificatifs, groupe > 10 enfants, groupe > 10 adultes.

<sup>(2)</sup> Famille = Prix du groupe de 4 personnes.

<sup>(3)</sup> Un enfant obligatoirement accompagné d'un adulte.

<sup>(4)</sup> Carte de 10 entrées nominatives, payable intégralement en espèces ou par carte bancaire le jour de l'achat, et valable pendant un an à compter de la date d'achat. Toute entrée non utilisée dans ce délai sera perdue et non remboursée.

<sup>(5)</sup> Contrat d'abonnement conclu pour une durée d'un mois, renouvelable automatiquement tous les mois à compter du mois qui suit la date de souscription de l'abonnement. La première échéance est à payer le jour de l'achat en espèces ou par carte bancaire. Les paiements suivants se feront obligatoirement automatiquement par prélèvements bancaires. Tous mois commencé est dû. L'abonné(e) peut résilier le contrat à tout moment auprès du Directeur du centre aquatique avec respect d'un préavis d'un mois. Les fermetures techniques annuelles sont déjà comptabilisées dans le calcul du montant des abonnements et ne pourront donner lieu à une remise ou à un report d'échéance d'abonnement.

En cas de force majeure (fermeture exceptionnelle pour travaux, pandémie), l'abonné(e) pourra demander à bénéficier d'un avoir sur son prochain prélèvement mensuel calculé au prorata temporis si la durée de la fermeture est inférieure à 1 mois et d'une annulation de son prélèvement si la fermeture est supérieure à 1 mois.

<sup>(6)</sup> Limité à 1 entrée par jour pour l'INDIVIDUEL et 2 entrées par jour pour le DUO.

<sup>(7)</sup> Frais qui pourront être offerts lors des périodes promotionnelles décidées par la Communauté de Communes TARN-AGOUT.

<sup>(8)</sup> Payable intégralement le jour de l'achat en espèces ou par carte bancaire. Remboursement possible uniquement en cas de contre-indication de la pratique de la natation justifiée par un certificat médical.

**L' Pastel**  
centre aquatique tarn-agout



Cet équipement est géré par la  
Communauté de Communes